

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1243

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »

les mots :

« la publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.